L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres. No 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 23 NOVEMBRE 1879. 53me Année

DUFOUR & LEBERT,
Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 23 NOVEMBRE 1879.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN
LUNDI
Par Dixon & Co., deux lots selles d'opera, bottes, souliers et bandoulières.

LE TRAITE DE COMMERCE FRANCO-AMERICAIN.

Rien n'est plus difficile que de faire prévaloir une vérité contre une erreur ancrédité depuis longtemps, il n'y a pas eu peut-être un seul progrès accompli qui n'ait coûté de laborieux efforts. Les objections qui soulève et les obstacles que rencontrera, des deux côtés de l'Atlantique, la réalisation de la proposition d'un traité de commerce entre la France et les Etats-Unis, ne décourageront ni n'arrêteront dans leurs démarches les hommes intelligents qui se sont faits les pionniers de l'entreprise. Ils savaient, à l'avance, les luttes qu'ils auraient à soutenir contre des résistances intéressées, contre l'ignorance, contre des idées préconçues et contre la routine.

En France, les partisans du protectionnisme s'opposent au traité de commerce avec les Etats-Unis, comme ils s'opposent à tous les traités de commerce sans distinction. Ils ne se donnent même pas la peine d'examiner si un traité spécial avec l'Union américaine ne serait pas plus profitable que nuisible à la masse des industries françaises. Si on les écoutait, on abolirait tous les traités, on supprimerait le tarif conventionnel et on se laisserait subsister que le tarif général comme une barrière infranchissable pour les produits naturels ou manufacturés des autres pays. Une telle politique ruinerait sûrement la France par les représailles qu'elle provoquerait, car les pays étrangers opposeraient muraille à muraille.

Les protectionnistes à outrance ne sont heureusement en France, qu'une minorité plus bruyante que nombreuse. Beaucoup d'opposants actuels se rallieront à l'idée d'un traité de commerce avec les Etats-Unis, quand on leur aura démontré par des chiffres que le traité projeté renverrait aux produits de leurs industries particulières les marchés des Etats-Unis, presque fermés pour elles depuis le tarif de 1866. Le gouvernement et la majorité dans les Chambres sont d'ailleurs, favorables au traité.

Les adversaires du projet sentent si bien que leur cause est perdue du côté de la France, qu'ils s'efforcent de grossir les obstacles que la réalisation du traité doit rencontrer de ce côté de l'Atlantique. Nous sommes loin de nier ces obstacles, mais nous croyons qu'on les a grandement exagérés.

Un journal américain, le New York *Times*, plus favorable qu'hostile au projet, a exposé assez impartialement dans un article dont nous empruntons la traduction au *Courrier des Etats-Unis*, les difficultés qui peuvent retarder le succès de l'œuvre entreprise par le comité français et par son habile et infatigable missionnaire, M. Léon Chotteau.

Voici cet article :

La généralité des Américains seront sans doute surpris d'apprendre que le comité franco-américain de Paris qui travaille à la conclusion d'un traité de commerce entre la France et ce pays, a pleine confiance dans le succès. Il se peut que, s'étant appliqué à sonder tel le sentiment public, sur ce sujet, les membres du comité parlent avec une autorité qui n'est pas permise à ceux qui se sont bornés à considérer la question comme une des nombreuses affaires récemment soumises à l'attention de notre gouvernement; mais tel n'est pas le cas. Le comité, dans une note publiée par le *Times* de Londres, a annoncé que "les deux chambres du congrès ont passé des résolutions invitant l'exécutif à ouvrir des négociations avec la France en vue d'un traité, et que "seize chambres de commerce des Etats-Unis se sont déclarées en faveur de ce traité." Tout cela est vrai; cependant ceux qui sont familiers avec les méthodes de la législation américaine, tant dans les chambres de commerce qu'au congrès, mettront en doute que cet ensemble, mot à mot proposition adoptée puisse être regardé comme un progrès substantiel. Cela soit dit sans porter atteinte aucunement au jugement des négociants ou des membres du Congrès. Le sujet a progressé en tant que proposition théorique, et dans la plupart des cas ceux qui avaient intérêt à lui donner de la vitalité se sont trouvés assez forts pour le faire prendre en considération, ce à quoi ceux qui sont opposés à la mesure ne pouvaient pas se refuser sans mauvaise grâce. Il est grandement probable, par conséquent, que, dans les limites d'une étude sérieuse de la question, il sera fait quelque chose avant longtemps. Mais le second pas,— celui qui conduira à donner une suite pratique à une telle convention, sera long, et même, nous devons le dire, ne sera pas facile à faire.

Il serait superflu de développer les avantages d'un tel pacte international, car nous sommes très disposés à reconnaître qu'il dominent, dans notre opinion, les inconvénients certains qui résulteraient pour certaines de nos manufactures de l'admission relativement gratuite des marchandises françaises. Notre opinion sur l'échec probable du plan proposé ne vient pas de ce que nous en méconnaissons les mérites, mais de ce que nous nous rendons compte de l'immense difficulté qu'il y a d'obtenir l'approbation du gouvernement national pour un projet quelconque allant à l'encontre du système établi de protection des industries locales. Les gentlemen qui composent le comité franco-américain de Paris doivent être bien peu au fait des affaires américaines, s'ils ne savent pas que notre tarif, tel qu'il se comporte, est un tissu d'absurdités; que la plupart des Américains sensés, même ceux qui ont foi en la Protection, sont tout disposés à admettre cela en particulier; et que si on pouvait prendre un vote général, la majorité de ces concitoyens se prononcerait en faveur d'un tarif simplement pour le revenu. Mais, et voilà ce cela soit, il n'en a pas moins été impossible jusqu'ici de réaliser une réforme. Alors même qu'il est proposé une modification qui ne touche qu'à un intérêt insignifiant, et qui est favorisée par l'opinion publique, comme d'ailleurs la quinine en fraudes, on n'est pas sûr de mener affaire que d'en obtenir l'adoption. Tout en admettant les imperfections de la loi, les négociants et les manufacturiers en fer, laine, coton, sel, cuivre, etc., regardent l'inconnu incongru avec une révision partielle, et sont disposés à résister au moindre changement, dans la crainte qu'en touchant à une pierre on ne démolisse tout l'édifice. En un mot les protectionnistes de ce pays sont fortement liés ensemble, et ceux qui ne proposent de renverser notre tarif doivent se tenir prêts à commencer leur opposition collective.

Il nous semble que c'est là qu'abondent les pourparlers du traité de commerce. Il n'y a pas lieu de demande grâce à une supériorité de la France sur la science française à bon marché; les marchands en nombre restreint qui font l'importation et le commerce de ces articles, et qui peuvent voir un probable dérangement de leurs affaires et de leurs bénéfices dans leur introduction à prix réduit, ne manqueront pas d'employer tout leur influence pour faire sentir le péril de leurs intérêts à Washington, tandis que les gens qui, à la longue, seraient les bénéficiaires, ne pourront pas être amenés à considérer la question comme d'une importance personnelle, et ne voient que des chances, ou devront tout au plus les compter comme des spectateurs neutres. En réalité, dans un tel débat, l'avantage de sentiment serait du côté des protectionnistes, car les auteurs de langue prononcée pourraient facilement faire remarquer que les lois que et les vues ne servent qu'à la satisfaction des classes riches, qui peuvent bien payer les taxes sur leur luxe et se priver d'autant les charges des pauvres.

Naturellement l'absurdité d'un tel argument pourrait être aisément démontrée; mais la difficulté est que la réfutation ne pourrait pas être présentée avec une forme aussi populaire que la première proposition, et la conséquence serait que les protectionnistes gagneraient dix adeptes quand leurs adversaires en gagneraient un, et qu'ils se prétendraient en bénéficiaires politiques tout en cachant leurs craintes d'avoir à lutter contre la concurrence étrangère. Mais ce n'est pas tout. Il y a encore les vignerons et les tisseurs de soie de ce côté de l'Atlantique, qui sont capables, bien qu'insuffisamment en nombre pour s'opposer sur un intérêt prononcé, de collectif, d'exercer une immense influence du moment où ils considéreront que leurs affaires pourraient être menacées. Ils ont déjà entravé la chambre de commerce de San Francisco à voter contre la simple prise en considération de la question d'un traité de commerce, et si une fois ils prennent définitivement l'alarme, ils s'ingénieront de mille manières à soulever le sentiment public contre le projet. Le fait qu'un tel traité n'aurait pas à passer devant la chambre des représentants semble sans doute un point en leur faveur; mais l'administration est le siége d'un pouvoir prohibitif par dans des négociations qui impliqueraient un sacrifice de popularité. En réalité, tout bien considéré, avec une parfaite impartialité, il y a beaucoup plus de chances pour une modification modérée du tarif, d'ici à quelques années, que pour un traité de commerce franco-américain; car bien que le premier de ces mouvements dût atteindre un plus grand nombre d'intérêts actuellement neutres par la protection, il aurait certainement de plus que le second un puissant concours populaire au moins dans les deux tiers des Etats de l'Union.

Les observations qui précèdent prouvent que le *Times*, si favorable qu'il soit au principe même de la réciprocité commerciale, n'a pas idée du nombre et de l'importance des industries qui, dans les deux pays, sont intéressées à l'établissement de cette réciprocité. Il semble quand on parle des produits français, qu'il ne s'agisse que des vins et des soieries, tandisque toutes les autres industries françaises, cotonnades, lainages, quincaillerie, porcelaine, ébénisterie, articles d'art et de fantaisie, papiers peints, librairie, etc., etc., seraient appelées à bénéficier d'un traité établi sur des bases équitablement fixées, après un examen approfondi des conditions respectives de ces industries dans les deux pays.

Du côté des Etats Unis, on signale l'opposition absolue des vignerons américains et des fabricants de soieries. Nous avons déjà dit, en ce qui concerne les premiers, qu'ils n'ont aucune raison juste à faire valoir pour le maintien d'un tarif de plus de cent pour cent sur la valeur des vins importés, que la réduction de ce tarif de moitié leur laisserait une protection plus que suffisante, tandis qu'elle ne nuirait pas au revenu du Trésor, et nous avons ajouté que les vignerons américains bénéficieraient certainement d'un traité qui permettrait l'introduction de leurs vins en France avec un droit modéré.

Quant à l'industrie de la soie, elle ne pourrait se plaindre à juste titre, d'une réduction graduée et progressive du tarif. Mais pour deux ou trois industries qui pourraient craindre un abaissement du tarif, il y en a cent autres qui ont intérêt à une réciprocité bien entendue qui amènerait un échange mutuel de produits entre les deux pays, ce qui permettrait aux consommateurs d'exercer leurs préférences, et ce qui ferait certainement progresser ces industries dans les deux républiques.

On signale les difficultés et la lenteur de la législation au Congrès américain, en dit que représentants et sénateurs vont être absorbés par les préoccupations de l'élection présidentielle et qu'ils ne seront pas disposés à accorder leur attention à d'autres sujets. Mais on oublie l'état de la question.

La chambre des représentants a déjà passé une résolution recommandant au président des Etats-Unis de nommer une commission. Le Sénat est saisi d'une proposition analogue et, comme l'adoption d'une semblable résolution ne préjuge rien, il n'y a aucune raison pour que le Sénat même de la voter dans le premier mois de la session.

Le président Hayes et le secrétaire Evarts se sont montrés très favorables à l'idée du traité dans leurs entrevues avec M. Léon Chotteau; et il n'est pas à supposer que le président n'aura de nommer la commission lorsque la résolution aura été adoptée par le Sénat et lorsque le gouvernement français aura, de son côté, désigné des commissaires. Les deux commissions étant nommées, sans doute tout ne serait pas fait; tout, au contraire, sera à faire, au moins aux Etats-Unis, mais la porte sera ouverte à un arrangement.

Les commissaires français auront pour guider la grande enquête officielle où sont consignées toutes les observations des représentants des diverses industries françaises. Il faudra que les commissaires américains se procurent des informations analogues sur la condition actuelle des industries de leur pays, et un délai de trois mois sera amplement suffisant pour réunir toutes les données. Ainsi armées de renseignements précis, les deux commissions pourront, en pleine connaissance de cause, apprécier et fixer les concessions réciproques que peuvent se faire les deux pays, sans compromettre l'existence de leurs industries.

Le travail, simple ébauche, que la conférence franco-américaine réunie à Paris en 1878, a fait sur la simple comparaison des tarifs et sur de vagues notions générales concernant la condition réciproque de la production agricole et manufacturière des deux pays, pourra être refait par les deux commissions avec toute la précision désirable, et si elles tombent d'accord, chacune pourra rapporter à son gouvernement un projet de traité si bien étayé de raisons et de preuves, que la discussion et la ratification pourront en avoir lieu dans un bref délai.

Il y a une raison dominante qui devra pousser les Etats-Unis à rompre avec leurs traditions d'isolement et à conclure un premier traité. C'est la tendance évidente, partout en Europe, à ériger des barrières douanières. Ces modifications de douane menacent singulièrement les Etats qui resteront en dehors. Elles serviront peut-être de point de départ à des unions plus étendues qui finiront par réaliser le libre échange, mais, en attendant, les nations qui demeureront isolées, risqueront fort de voir se fermer entièrement tous les marchés du monde civilisé à leurs produits.

Nous ne faisons qu'indiquer ce danger qui serait très grave pour les Etats-Unis, dont les exportations s'élèvent actuellement à 700 millions de dollars, tout proposant de développer ultérieurement cette face de la question.

Dans les conditions économiques nouvelles du monde, les hommes d'Etat américains comprendront qu'il est grandement temps que cette république adopte une politique nouvelle, qui, sans ruiner ni compromettre ses industries de récente date, assure, au contraire, l'avenir de sa production agricole et manufacturière contre les ligues et les coalitions qui peuvent se former dans le reste du monde.

Telles sont les raisons qui nous font penser que l'entreprise du comité français et de M. Chotteau pour la conclusion d'un traité de commerce entre les deux grandes républiques méritent un bienveillant plus facile et bien plus proche qu'on ne le avait généralement.

A nos lecteurs.—Depuis quelque temps nous avons sensiblement augmenté la quantité de matières à lire que nous offrons à nos lecteurs, mais l'abondance des correspondances et des nouvelles locales et télégraphiques qui doivent forcément occuper la première page et la quatrième, nous a obligé à placer à la seconde une partie des nouvelles et des articles reproduits. Or, bien que nous ayons appelé presque tous les jours l'attention de nos lecteurs sur cette nouvelle disposition, beaucoup d'entre eux paraissent encore Pigeaque. Nous les avertissons donc encore une fois du changement effectué. Il y aura, tous les jours, à l'intérieur du journal une certaine quantité de nouvelles et de matières à lire intéressantes.

Candidature de juge.—Nous appelons l'attention sur la communication relative à la candidature du juge Thomas J. Cooley à l'un des postes de juge de ville. Le juge Cooley étant le doyen de la civ gauche, n'aurait qu'à se présenter à l'élection.

ATHÉNÉE LOUISIANAIS.

Un manuscrit traitant de l'Hôpital de Blenville, et ayant pour devise "TOUTCHOUMA", nous est parvenu. Le timbre de la poste, appliqué sur l'enveloppe, portait la date du 16 novembre. Nous regrettons de n'avoir pas été en possession de cet écrit plus tôt. La limite extrême pour l'admission des pièces destinées au concours était fixée au 1er octobre. Toutes les compositions reçues en temps légal, ont été soumises à un comité d'examen dont les travaux sont achevés depuis quinze jours. Il ne reste plus qu'à proclamer publiquement le résultat du concours; ce qui se fera prochainement.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.

Le rendez-vous de toute la population c'est l'ETOILE ROUGE.

Avis aux abonnés de l'Opéra—Les personnes qui se sont abonnées à la saison d'opéra italien peuvent retirer leurs billets, au magasin de musique de Werlein, demain, lundi, à partir de 9 heures.

MORNING.—Nous avons reçu de M. Philip Werlein, une valse chantée, portant ce titre, morceau de H. P. Danks, paroles de C. O. Clayton.

On vend des malles de toutes les grandeurs et à tous les prix, à l'ETOILE ROUGE.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—On commencera, ce soir, la semaine de grand gala où la semaine des dernières représentations de l'inimitable Lotta. Elle jouera dans le drame en trois actes, intitulé: "The Little Detective," ou la curiosité d'une femme. Lotta y paraît dans six rôles différents: Florence Langton, Gizzie Gutridge, Mme Gamage, une vieille nourrice, Harry Racket, Barney O'Brien et Lodovica, jeune Allemande, chantant des airs tyroliens. Lotta sera secondée dans ce drame par Andersen, détective, Bainbridge, voleur, Marbis, traceur et escroc, Cooke, vaudeviste, et par Mmes Bonifacio, Julia Elizabeth et Lulu Jordan. Le même spectacle sera donné lundi soir.

Voici, du reste, le programme de la semaine de gala: Mardi, la "Musette" avec Lotta. Mercredi, en matinée, la troupe de Lotta, mettra sous elle, dans la comédie "d'Aurora Floyd" et la farce "Toddlekins." Mercredi et jeudi soir, "La Cigale" avec Lotta. Vendredi soir, bénéfice de Lotta, qui jouera "Little Nell and the Marchioness." Samedi, en matinée "Little Detective" avec Lotta dans six caractères différents; et le soir, pour la clôture de son engagement, le charmante comédie de "Check-Mate" et la comédie intitulée: "Sweethearts."

GRAND OPERA HOUSE.—La comédie du "Banker's Daughter" a été donnée hier soir pour la dernière fois, et par cette représentation la troupe de M. Collier a dignement clos la première semaine de son engagement.

Les représentations ont été bien suivies pendant tout le cours de la semaine et nous avons lieu de croire que M. Hall, directeur, a été pleinement satisfait du résultat. Quant aux artistes ils n'ont eu qu'à se louer du public qui ne leur a certainement pas marchandé ses bravos. C'est d'un bon augure pour la semaine prochaine.

On nous annonce pour ce soir, le drame émouvant intitulé "Une Cause Célèbre" drame qui a eu le plus grand succès au Nord et partout où il a été représenté. Il est bon d'ajouter que ce drame a été écrit par MM. Dennery et Cormont, auteurs du "Deux Orphelines."

Le comble de l'élégance: la botte FAUCHÉ; l'ETOILE ROUGE.

Si vous avez besoin de quelque chose, allez au magasin à 5 et à 10, cts. 143 1/2 ue du Canal.

Le plus grand assortiment de secrétaires, étagères, cabinets à livres, tables de bibliothèques, armoires pour argenterie et porcelaine, glaces de cheminée et entre fenêtre, side board. Aller au Palais des Meubles de Hebbert, rue Sud-Remparts 122.

Depuis plus de quatre jours, il est sans nuage du ciel, calmant de Mme Winslow pour les douleurs, rage les intestins des enfants, guérit la diarrhée, provenant de la dentition, en 24 heures. Il est sûr, il est inoffensif, il est agréable au palais, il est le meilleur des remèdes. 25 cents la bouteille.

Marié, le jeudi 20 novembre 1879, à l'Église de St. Augustin, par le Rév. Père Joseph Sadtler, G. ARNAUD FONVIEILLE, de cette ville, à Mademoiselle M. L. CLARA LAILLANC, de la Paroisse Plaquemines. Pas de cartes

Décédé, le 21 d'octobre 1879, à Barcelone, Espagne, AUGUSTE P. ROSELOS, négociant de notre ville, pendant longues années.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré dans l'église Bellisle, LUNDI, 24 novembre, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de FRANÇOIS BROUSSARD. Les parents et amis du défunt sont priés d'y assister.

23nov—2f De la part de sa Veuve.

Culte Evangélique en Langue Française,

TOUS LES DIMANCHES à midi, dans la Nouvelle Salle, rue de l'Esplanade, No 5, vis-à-vis Place de la Redoute.

E. MOLINIER, Serv. B. MOLINIER, Serv.
2 nov—1 an—R&D

Grand Opéra Italien de Strakosch.

AVIS SPECIAL.

Les amateurs sont informés que rendez-vous pour le bal, dans le Grand Salon, ce soir, à 9 heures, en présence du portique de Vendôme.

Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1879.—Le même meeting qui devait avoir lieu le Port Vendre, le 27 novembre, a été ajourné à vendredi 28 novembre 1879.

Le Président, A. PAUL, Jr.
Le Secrétaire, A. LAMBERT.

JOHN GIBSON'S SON & CO.
Choice Old Monongahela,
Rye Whiskies.
EDRA RYE.
SINGLE XX.
DOUBLE XX.
TRIPLE XXX.
GUNPOWDER XXXX.
EXTRA OLD RYE.

Nous informons les amateurs et le public en général que nous avons toujours en magasin un assortiment complet des différentes qualités de whiskies ci-dessus, que nous vendons aux plus bas prix possibles.

BARNETT & LIQUIN.
Nouvelle-Orléans.

CANDIDATURES.

(Communiqué)

AU Rédacteur de l'ABEILLE.

On vient, que dans la liste des candidatures démocratiques "Anti-Ring," le Juge Thomas J. Cooley est candidat pour une des places de juges des Cours de ville. Ces juges doivent être élus par les votants de toute la ville et paroisse. Le juge Cooley est natif de la Louisiane et est bien connu du beau monde pour son savoir, son capacité, son intégrité et son goût du travail. Il a acquis une grande réputation de bonheur et après un service, parce qu'il a été, il y a plusieurs années, le plus ancien juge de l'ancienne Cour de ville et aussi juge du district. Nous espérons que les votants de la paroisse mettront à profit cette occasion pour élire un juge capable, expérimenté et droit, en qui soit d'autant plus nécessaire que les Juges de ville doivent décider sans appel.

Plusieurs membres du barreau.

23nov—1f

Mme OLYMPE

144 - - - Rue du Canal - - - 144

Reçoit en ce moment par les steamers Teutonia et Nuremberg un riche assortiment de:

CHAPEAUX;
COSTUMES DE GAUNERIES DE L'INDE;
GARNITURES DE BONNÉ;
CHALES ET ÉCHARPES BRODÉES;
FLEURS, BIJOUTERIE, LINGERIE, ETC.,

obtenu par elle pendant son séjour annuel en Europe.

23nov—1m—D,Mo,J

P. E. BRULATOUR,

116, 118 et 120 rue Royale,

Offre à vendre à livrer par SUPPIRO de Marseille, ALPHONSE et MARIE No 1 de Bordeaux et en Douane:

1050 pintes Huile Plagniol et de Pessol,
50 caisses Huile Vierge Vidal à Brun,
950 caisses Sucre marbré et blanc marque "La Vierge,"
20 futailles Absinthe de Collioure nouvelle
100 caisses Rhum de Sucre d'exportation,
150 caisses Vermouth Rolly Prat & Co.,
1100 caisses quarts de bouteilles Bordeaux 1st growths,
150 caisses Pâtés truffés, Royale aux Ashards, Oiseaux à l'Ambre, Poulets, Poulets et Saucisses de Bologne,
100 caisses Eau de Vichy Grande source Celestins, St-Galmier Source Noel,
4 barriques et 450 caisses Vieux Madère Vin. C. Gomez propriétaire,
45 barriques et 1000 caisses Vins des divers crus, J. H. Wormser,
80 barriques bon ordinaire R. M.
3000 pintes Old Sherry "Harris" très supérieur,
250 caisses Absinthe et Bitch Edouard Pupier,
5/8 et 10 et 25 caisses Genièvre "Imperial" Gin, J. A. J. J. Van Hoolet,
8/2, 50/4, 75/2 et 300 caisses Eau-de-Vie Supérieure, Années 75, 70, 60, 58 et 46 de Otard Dupuy & Co.,
Fins Cognacs Otard & Co.,
J. Denis Henry Mounié & Co.,
550 barils Pale Ale Wm Younger
190 barils Extra Stout Guinness
COGNAC.
Co. et Bass, Bottled by Ed. Mendels.

P. E. BRULATOUR,
116, 118 et 120 rue Royale.
23 nov—2f D,J,S

MAISON
CORRIVEAU,
67 RUE ROYALE.
SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES POUR DAMES.

AYANT un très grand assortiment de chaussures nouvelles dans ses ateliers, offre aux Dames d'Orléans les dernières que peut donner le plus vif goût, que nous garantissons 25 pour cent de moins qu'elles ne pourraient en les payer ailleurs.

[illegible] douzaines fine kéno pour dames à $2 25.
[illegible] mentonnet fine kéno à $2 50.
[illegible] mentonnet bouvre et disposant à $2 a $2 50.
[illegible] mentonnet drap et disposant à $2, $2 50 et $3.
[illegible] vernissant drap et disposant à $2, $2 50, $3, $3 50 et $4 50.
[illegible] kaos mexicaine de $1 à $3.
[illegible] mentonnet en drap et mentonnet à $2 50, $3, $3 50, $4 50, $5 50 et $6.
Un grand choix de Bottines et Souliers de toutes sortes.

Attendu cette semaine

BOISSE COMPRESSIVE.

Les dames trouveront que nous avons fait de grandes améliorations dans ces dépêches. Notre manufacture est toujours en service, et nous prions notre pays de ces boîtes, qui ne produit en peu de temps d'élégantes taillées bien, bel et réception. Nous prions les dames de nous donner un essai dans ce département.

MANUFACTURE DE LINGERIE POUR DAMES ET ENFANTS.

Nous avons en la bonne fortune d'obtenir avant la hausse une grande quantité de percales et calicots, ce qui nous permet de remettre à des prix très bas.

Chemises pour dames à 25 cts valant 50 cts.
Jupons pour dames, à 50 cts valant 50 à $4.
Coiffures pour dames, bonne qualité à 25 cts.
Peignoirs, bonne qualité à 50 cts.
Jupons brodés, chemises brodées, trousseaux complets, etc., etc.

CORSETS DE PARIS.
DÉPOSITAIRE GÉNÉRAL.

NATTES, Etc.,

75 pièces Couvertures gaînes à 50 cts.
200 " Couvertures blanches à $1, $1 25, $1 50, $1 75, $2, $2 50.
500 pièces Couvertures blanches à 50, 62, 65, 75, 90 et $10.
[illegible] Coutepointes cousées de 75 par à $6,50.

Bargain remarquable
EN
ETOFFES POUR ROBES.

200 pièces cashmeire couleur à 20 à 25 cts.
Popélinettes nouvelles à 20 et 25 cts.

Un comptoir de centre contenant

[illegible] pièces étoffes pour robes à 20 cents valant [illegible]
[illegible] " " à 12 cts valant 25 et 30 cts.

ETOFFES POUR ROBES ET DE COULEURS.

[illegible] pièces damiers cosses de Guinet & Co. [illegible] mètres entre [illegible] fait milieu et avant [illegible] pièces bonne soie lisse pour robes à 50, 75, $1, $1 25 et $1 50.
[illegible] pièces soie noire, bonne toutes à $1 25 valant [illegible] et $2 50.
[illegible] pièces soie noire valant à $1 50 et $1 75 [illegible] à $2 50.
[illegible] Guinet Bonnet & Bréhard à 65, 75 et 90 et $1 75.

Fabricants de couleurs, noires, les nouveautés Bengas, Rhadamas, Bordeaux, Gendar, Tilleul, Vieux, Fraise, Marine, Lavande, Lilas, Bleu, etc., etc.

Satin et velours de couleur.
Velours de soie noire—belle qualité.

Articles de demi.

Alpaca noir à 12 1/2 cts
Alpaca noir, bonne qualité à 25 cts.
Cachemire noir, 40 pouces de large à 45 cts.
Un grand assortiment de demi

BAS

pour Dames, Messieurs et enfants à des prix très modérés. Un département de bas est bien certainement le plus grand et le mieux assorti en ville.
50,000 paires de bas couleur pour dames et enfants. La plus grande variété que nous ayons jamais eu.
Un grand assortiment de linge de ménage.

Indiennes à rideaux, nouveaux dessins Nottingham, à 15, 20, 25, 30, 35 et 40 cts la yarde.
Corsets à 50 cts et au-dessus.
Un grand assortiment de franges soie, guipures, rouches, soie et mohaires.
25 cartons rubans Petits à 20 cts et au dessus.
250 cartons rubans gros et fantaisie.

25 cartons nouvelles indiennes à 4 1/2 et 6 c.

GANTS DE PEAU.

Gants de peau pour dames, opéra, 2 boutons, 75 cts
" " " blanc, opéra et 4 boutons 50 cts.
" " " opéra 10 boutons 50 cts.
" " " opéra 10 boutons 1 00
Gants de peau pour enfants.

Un grand assortiment de gants de peau de Marvil.

DANZIGER,
121 rue du CANAL.
23nov—

RESTAURANT ANTOINE,
Nos 65, 67 et 69 rue St-Louis,
Entre Royale et Bourbon.

MME Veuve J. Antoine a l'honneur de prévenir ses nombreux clients et amis que le restaurant qu'on vient de remettre le restaurant dont elle vient de prendre la direction, et qu'elle espère que le public continuera à honorer de ses faveurs. On trouvera toujours comme par le passé un service irréprochable.

Les table sera pourvue de tout ce qu'il y a de plus fin et de plus délicat sur le marché et la ménagère tâchera rien à désirer. Les vins sont de qualité supérieure. Les chambres sont fraîches et confortables et les prix modérés.

BLOUIN.

VINS DE LA CALIFORNIE!
Quantité surprénante!

En magasin:

Vin rouge, vin blanc (Hock ou Chablis), Sherry, Angelica, Muscatel, Port, Tokay, Claret, Madère, Malvoisie, Muscat de Frontignan, etc., etc.

Vins délicieux du Médoc pour la maison.

B. DESTIPUS & CO.

Et garantissons la qualité des vins.

SCHMIDT & ZIEGLER,
49, 51, 53, 55 South Peters.
16 nov—1m et 23

Maison spéciale pour les produits Français.

VENANT D'ARRIVER:

LIQUEUR Hygiénique de F. V. Bisquit.
Bonnes Habaneras.
Vrai Bitter Français.
Cidre Lot Le Vermont.
Genièvre de Lille Vieux.
Vin Mistrahan.
Vin Mistrahan.
Vin Mistrahan